



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le DIX JANVIER.**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 28 décembre 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

*Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0*

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint  
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELUIN – P. GINER – S. LAINE - E. MENUT –  
N. PERRICHON - N. PIGAGLIO - A. RASKIN - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), – J.L. GIRAUD (pouvoir à E. MENUT) - J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - J. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) - M. RAYNAUD (pouvoir à R. MARTEL TRIGANCE)

### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame Chantal Obyn-Selingue a présenté par courrier sa démission de ses fonctions de conseillère municipale et de fait n'est plus membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décrets du 06 mai 1995 et du 04 janvier 2000, relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale. Il convient de renouveler les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, qui doit être composé de :

- 1 Président,
- 5 élus du Conseil Municipal,

*(Membres élus par le conseil municipal au scrutin de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste).*

Les membres suivants ont été élus à l'unanimité des membres présents et nommés :

- **Président** : M. Camille BOUGE
- **Membres élus** : Mme Roseline Martel Trigance, Mme Jocelyne Henseler, Mme Mireille Body, Mme Jeannine Raynaud, Mme Nathalie Pigaglio

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** la nouvelle constitution du conseil d'administration du centre communal d'action sociale comme ci-dessus indiqué pour la partie des membres élus.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)